

SERVICE DE MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE DE LA POSTE OUVERT DANS LE
CADRE DE L'ACCORD ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA POSTE

Demande d'autorisation parentale

Les services de la Poste en association avec le Ministère de l'Éducation nationale ont décidé de proposer à tous les enfants des écoles, des collèges et des lycées le droit de bénéficier gratuitement d'une boîte aux lettres électronique personnelle, sous la forme : prenom.nom@laposte.net.

Ils pourront l'utiliser dans un cadre pédagogique de sensibilisation et d'apprentissage des Technologies de l'Information et de la Communication, dans le respect des principes de neutralité politique, religieuse et commerciale de l'Éducation Nationale, de protection de la vie privée et de la liberté individuelle.

Cette boîte à lettres est personnelle et à vie. Elle appartient donc en propre à l'élève. En dehors de votre enfant, vous seul, en tant que responsable légal, avez le droit d'en consulter le contenu.

L'ouverture d'une telle boîte aux lettres aux élèves est souhaitée par les enseignants pour mener à bien les divers projets de notre établissement dont le défi de messagerie organisé par la circonscription.

Dans l'enceinte de l'établissement scolaire, l'utilisation de cette boîte aux lettres sera réservée à des activités pédagogiques.

Les enseignants pourront consulter sur les écrans les messages écrits en classe par les élèves, éventuellement les imprimer dans une perspective pédagogique mais en aucun cas ils ne consulteront le contenu de la boîte, dans le respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille.

Si vous en êtes d'accord, votre enfant, guidé et conseillé par l'établissement, peut procéder à la création de cette boîte aux lettres. Il est indispensable, pour cela, de nous retourner le coupon N° 2 ci-dessous dûment complété.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

L'enseignant

J'autorise mon enfant à procéder, avec le soutien de l'établissement, à son inscription au service de messagerie électronique de La Poste.

J'autorise mon enfant à utiliser, sous la responsabilité de l'établissement, ce service de messagerie dans un but pédagogique, étant entendu que toute utilisation de la messagerie en dehors de l'école relève de ma responsabilité.

Nom & Prénom des représentants légaux :

&

J'accepte les conditions générales d'utilisation de la messagerie que je peux consulter sur le site de Laposte.net. En cas d'impossibilité d'accès à l'Internet, une version papier pourra être transmise à l'élève.

Nom de l'élève :

Classe :

Signatures des deux représentants précédées de la mention « lu et approuvé »

Je dispose de ma boîte aux lettres électronique sur le serveur de la poste. Je peux lire mes messages ou écrire à partir de n'importe quel ordinateur connecté à l'Internet (en particulier dans l'établissement).

Pour accéder à ma boîte aux lettres, je dois aller sur le site <http://education.laposte.net> et indiquer le nom de ma boîte : ainsi que mon mot de passe (que je garde secret).

Si l'on veut m'écrire on doit indiquer l'adresse suivante : @laposte.net